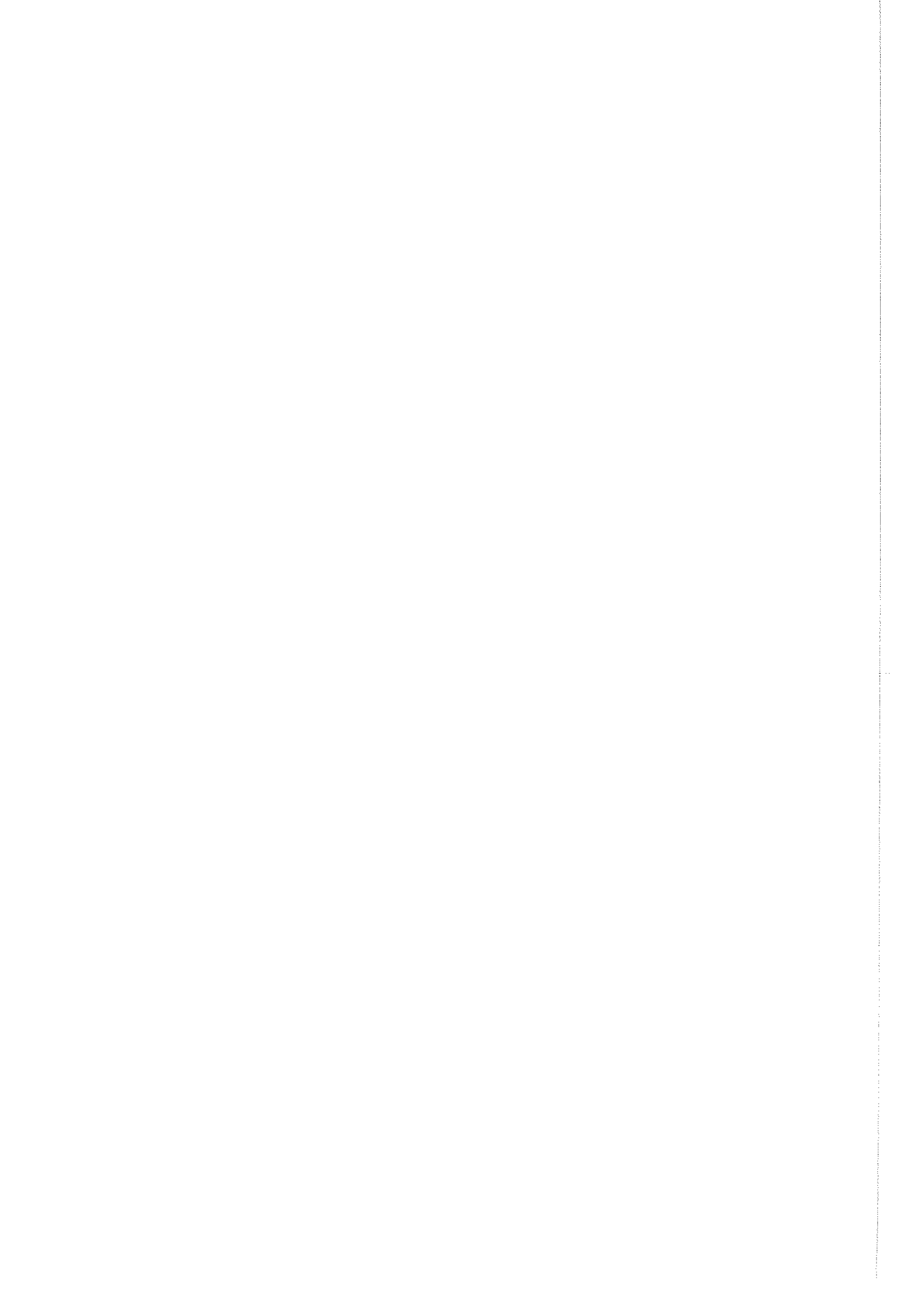


**PROCÈS-VERBAUX
DES DÉLIBÉRATIONS
DES RÉUNIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL
des 1^{er} et 9 avril 2004**



S O M M A I R E

	<u>Pages</u>
Réunion du 1 ^{er} avril 2004.....	11
Réunion du 9 avril 2004.....	35
Réunion d'Installation du Conseil Général le 1 ^{er} avril 2004-	15
Allocution de Monsieur Pierre Barrau, Doyen.....	15
Allocution de Monsieur le Président du Conseil Général le 1 ^{er} avril 2004	23
Constitution et composition de la Commission Permanente - Domaines de compétences et Désignation des Vice-Présidents – Désignation des Questeurs	29-31
Désignation de conseillers généraux au sein de la Commission d'Appel d'Offres	31
Désignation de conseillers généraux au sein de la Commission de Délégation de Service Public	32
Election des représentants à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale.....	32
Election des représentants au sein du conseil d'administration de l'Etablissement Public S.D.I.S. – Service Départemental d'Incendie et de Secours ..	33

QUESTURE

Constitution et composition des Commissions du Conseil Général	38
Désignation de représentants du Conseil Général au sein de divers organismes et associations	40
Règlement intérieur du Conseil Général.....	41
Délégation de compétence au profit de la Commission Permanente.....	56
Délégation au Président du Conseil Général, en matière de marchés, emprunts ou préemption d'espaces naturels sensibles	57
Communication de la lettre d'observations définitive de la Chambre Régionale des Comptes d'Aquitaine sur les comptes et la gestion du Conseil Général de la Gironde	60
Indemnités des conseillers généraux d'après la loi n° 92 108 du 3 février 1992, relative aux conditions d'exercice des mandats locaux	68

RESSOURCES HUMAINES

Transformations de postes	69
Recrutements de personnels occasionnels	73

FINANCES ET SYSTÈME D'INFORMATION

Droits de Mutation – Période du 1 ^{er} juin 2004 au 31 mai 2005.....	74
Taxe Différentielle sur les véhicules à moteur – Campagne 2005.....	77
Taux d'imposition de l'année 2004.....	79

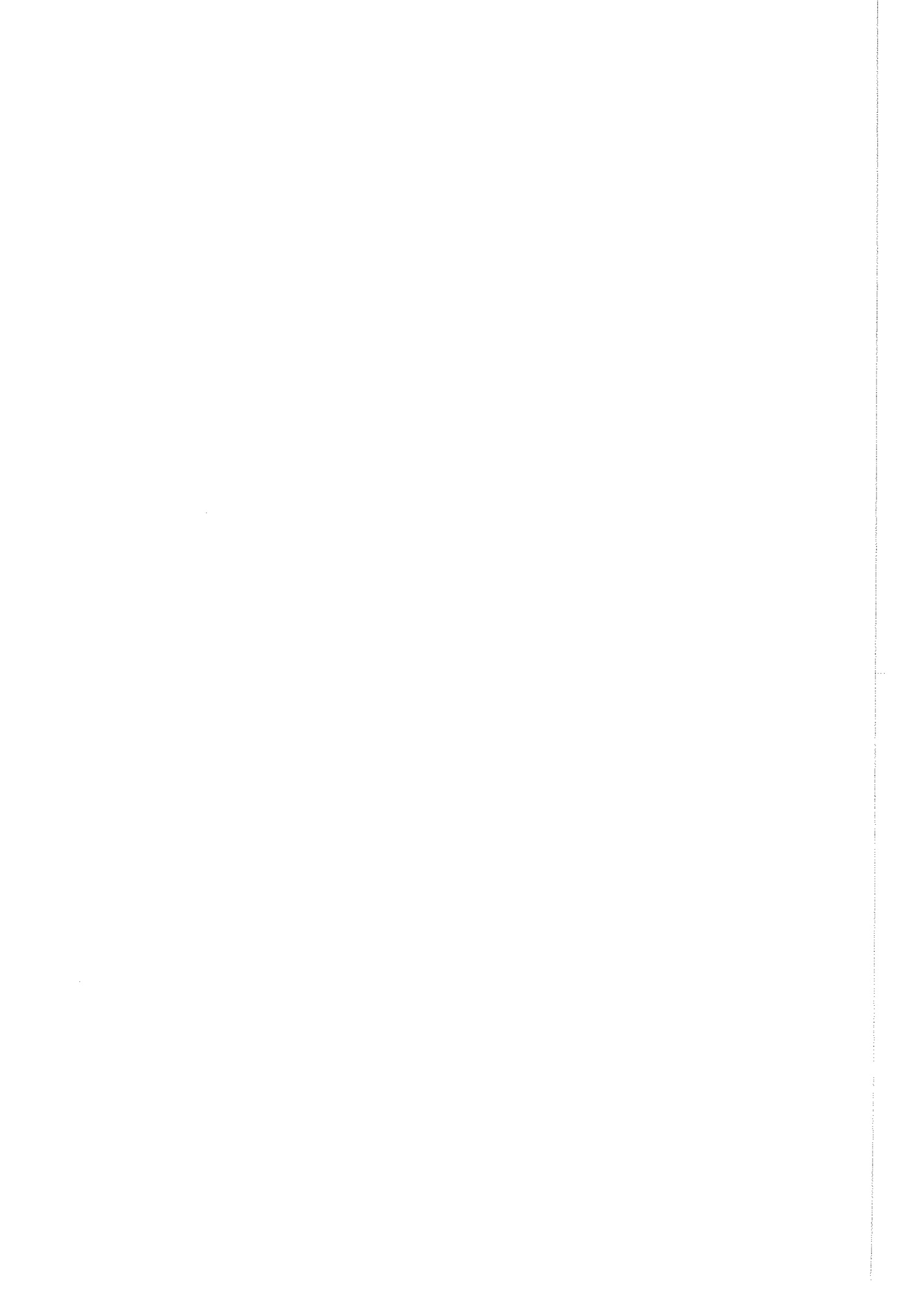
**PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

**de la Réunion du Conseil Général
du 1^{er} avril 2004**

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA GIRONDE

RÉUNION DU 1^{er} AVRIL 2004

APRÈS-MIDI



CONSEIL GÉNÉRAL DE LA GIRONDE

RÉUNION DU 1^{er} AVRIL 2004
Après-Midi

Sous la Présidence de

Monsieur Pierre BARRAU, Doyen

Présents : MM. AUGÉY, BARRAU, BENOIT, Mme BOST, MM. CARREYRE, CASTAGNET, CESAR, CHALARD, DARGUENCE, DARREMONT, DAVID, Mme DELAUNAY, M. DELAUX, Mme DEXPERT, MM. DORTHE, DUBOURG, DUCHENE, DUSSAUT, FATH, Mme FAURE, MM. FERGEAU, FLORIAN, FOULON, FROUIN, GARANDEAU, GAUBERT, GAUZERE, GLEYZE, HILAIRE, HOURNAU, JAULT, JEAN-JEAN, Mme KEISER, MM. LAMAISON, LAURENT, LECAUDEY, LEVEAU, LIMINIANA, LOTHAIRE, Ph. MADRELLE, MAGENTIES, MAROIS, MARTY, MAUGEIN, MITTERRAND, Mme MONCOUCUT, MM. MUR, PARIS, PERONNAU, PLISSON, de PONTON D'AMECOURT, REGERE, RENARD, RESPAUD, RIFFAUD, SAVARY, SERRANO, SOUBIE, le TAILLANDIER DE GABORY, TOUZEAU, TRUPIN, VINCENT, YERLES.

La séance est ouverte à 15 heures.

Secrétaire de séance : Sébastien HOURNAU.

M. LE PRÉSIDENT, Pierre BARRAU :

Mesdames, Messieurs,

Je me dois tout d'abord de vous rappeler les textes qui régissent le fonctionnement de cette assemblée.

L'ouverture de cette première réunion de droit est réglée par les articles L 3121-9 et L 3122-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui indiquent notamment que "pour les années où à lieu le renouvellement triennal des Conseils Généraux, la première réunion se tient de plein droit le second jeudi qui suit le premier tour de scrutin... Lors de la réunion de droit qui suit chaque renouvellement triennal, le Conseil Général, présidé par son doyen d'âge, assisté du plus jeune membre de l'assemblée faisant fonction de secrétaire, élit son président".

C'est avec émotion que je vais présider cette honorable assemblée en tant que doyen d'âge. Je vous précise que le quotidien Sud-Ouest a mis l'âge que j'aurai dans deux ans. Je le remercie, mais je me passerai des deux ans !

Rires dans l'hémicycle.

M. LE PRÉSIDENT, Pierre BARRAU :

Heureusement, les législateurs, prudents et perspicaces, ont bien fait les choses en faisant assister ce pauvre doyen du plus jeune de l'assemblée, Sébastien Hournau, réélu avec succès dans le canton de Pauillac. Mon cher collègue vous ne devez pas oublier que vous occupez le siège du talentueux avocat Jean Odin, conseiller général de Pauillac en 1937, député en 1928, puis sénateur de la Gironde de 1932 à 1945, et l'un des quatre-vingts parlementaires qui avec quatre députés girondins Fernand Audeguil, Gaston Cabannes, Justin Luquot et Emmanuel Roy, votèrent en juillet 1940 contre les pleins pouvoirs au Maréchal Pétain, c'est-à-dire contre le sabordage de la Troisième République.

Je vais demander à Sébastien Hournau, notre secrétaire de séance, de faire l'appel, pour constater que le quorum est atteint. Je n'ai pas mes lunettes, mais à voir l'hémicycle je constate qu'il est assez bien garni !

Je donne la parole à Sébastien Hournau.

Sébastien HOURNAU procède à l'appel des présents.

Sébastien HOURNAU :

Le quorum est atteint.

M. LE PRÉSIDENT, Pierre BARRAU :

Avant de procéder à l'élection du Président, et comme le veut la tradition, je vais vous faire part des préoccupations actuelles du doyen qui observe les choses et s'inquiète. D'abord, je tiens à féliciter chaleureusement les nouvelles et nouveaux élus ainsi que mes collègues réélus. Vous me permettrez d'avoir une pensée amicale pour mes excellents collègues et amis, Marc Lalanne, Claude Broy, Pierre Bernard, Yves Buffet, Jean Péringuey, Pierre Auger, Maire de Pessac, Guy Dupiol et Francis Naboulet qui n'ont pas souhaité renouveler leur mandat, bien qu'ils aient contribué, avec dévouement et efficacité, au bon fonctionnement de notre institution.

J'ai le devoir de saluer aussi deux doyens. Un qui l'a été avant moi, Jean Pauly qui est ici, je l'ai vu tout à l'heure, et le doyen de la précédente assemblée, mon voisin et ami de longue date Pierre Bernard, distingué Président de l'I.D.D.A.C., auquel je tiens à rendre hommage pour son intelligence, sa tolérance et son attachement au civisme, cette valeur

indispensable à l'épanouissement de la République. Je pense qu'il est heureux, comme moi, du choix des électeurs du canton de Libourne qui ont élu, avec une confortable avance pour lui succéder, Gilbert Mitterrand, maire de Libourne, que je salue amicalement.

J'ai également une pensée émue pour mon ami et prédécesseur, le regretté Jean-Elien Jambon, auquel j'ai eu l'honneur de succéder dans le canton de Coutras et aujourd'hui comme doyen de cette assemblée.

Je me souviens aussi qu'un autre conseiller général de Coutras, mon homonyme Ernest Barraud, fut le dernier président du Conseil Général de la Gironde de la IIIème République, de 1924 à 1940.

Avec les communes, le Conseil Général est une des institutions de base de notre République. C'est tellement vrai qu'au cours de sa longue histoire le Conseil Général n'a été dissout qu'une seule fois, et ce lors du sabordage de la IIIème République par le Gouvernement de Vichy en juillet 1940. Il a été rétabli dès la libération en 1945, sous le IVème République. En effet, il faut se souvenir que c'est l'Assemblée Constituante de 1789 qui créa les Départements et les cantons, et la loi du 10 août 1871 qui permit aux Conseils Généraux d'accéder à l'autonomie.

Le Conseil Général a donc repris ses fonctions après la fin de la seconde guerre mondiale. Et progressivement il est devenu un partenaire incontournable des communes de France. En 1982, les Lois Defferre instituèrent ce qu'on appelle communément la Décentralisation, attribuant aux Départements de nouvelles compétences, notamment la prise en charge des collèges. D'ailleurs, grâce à l'action efficace du Président Philippe Madrelle et du Conseil Général, à l'heure qu'il est, la majeure partie des collèges ont fait l'objet d'une restructuration ou d'une rénovation complète. Ce qui n'empêche pas le Département d'en construire encore quelques autres pour suivre l'évolution démographique du territoire girondin.

Autre domaine confié aux Conseils Généraux, l'Action Sociale. Cette lourde compétence couvre la protection de l'Enfance, l'Insertion des personnes en difficulté, l'accueil et l'hébergement des personnes âgées, etc. L'action Sociale représente ainsi le poste budgétaire le plus important du Conseil Général.

Plus récemment, le Département a hérité d'une grosse responsabilité avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours, qui réunit les pompiers de la Communauté Urbaine de Bordeaux et ceux du reste du Département.

Bien entendu, à tout cela s'ajoutent les compétences traditionnelles du Département dont l'entretien du vaste réseau des routes départementales.

Depuis 2002, l'Etat a mis en chantier l'Acte II de la Décentralisation qui devrait se traduire en 2004 ou 2005 par des transferts de compétences aux Collectivités Territoriales. Ainsi, il serait dévolu au Département la gestion du R.M.I. et R.M.A., les routes nationales, le personnel des subdivisions de la D.D.E. et le personnel technique des collèges ; ce qui ne manquera pas d'entraîner des répercussions financières sur le Budget du Département au point de provoquer une augmentation inquiétante des dépenses. A ce sujet, je pense jour et nuit au

rapporteur Yves Lecaudey qui aura bien du mal probablement à nous présenter un budget équilibré à la fin de l'année...

A ma connaissance, il est prévu que la quasi-totalité des ressources provenant de l'Etat pour couvrir ces transferts de compétences proviendrait d'une partie de la Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers, T.I.P.P., en sachant que les Conseils Généraux ne pourront ni voter le taux ni même disposer d'une assiette liée à la consommation de carburant sur leur territoire. Il faut savoir que le taux de la T.I.P.P. dépend du bon vouloir de la Commission Européenne. On peut donc craindre que le Conseil Général ne reçoive pas intégralement les crédits correspondants aux nouvelles responsabilités qui lui seront conférées par l'Etat. Connaissant le déficit préoccupant du budget de l'Etat, je me permets de dire qu'il ne faudrait pas que les réformes annoncées obligent le Conseil Général à réduire ultérieurement les moyens financiers qu'il consacre aujourd'hui à l'aide indispensable aux communes de la Gironde, notamment sous la forme du Fonds d'Aide Départemental à l'Equipement des Communes, du soutien à la construction et à l'équipement de l'enseignement du premier degré, et bien sûr au Fonds Départemental d'Aide à la Voirie Communale, dont il conviendrait d'augmenter le plafond subventionnable depuis trop longtemps figé à 500.000 F alors que le coût de l'entretien de cette voirie a sérieusement augmenté.

D'autre part, il est indispensable que le Conseil Général continue à apporter son soutien précieux à l'adduction d'eau et à la création de l'assainissement collectif dans les bourgs ruraux, car la plupart de ces communes seraient dans l'incapacité de réaliser seules ces équipements très coûteux.

Enfin, il convient aussi de maintenir les aides départementales aux associations sportives et culturelles afin de continuer à encourager le bénévolat et le dynamisme dans la vie associative.

Autre sujet d'inquiétude, le projet de réforme de la taxe professionnelle intéressant toutes les communes de France, les Conseils Généraux et les Conseils Régionaux. En effet, toutes les collectivités sont concernées, soit par la perception directe de la T.P., soit par le jeu judiciaire de la péréquation au plan national et départemental, découlant de l'application de l'écrêtement des très grosses taxes en faveur des communes démunies d'activités industrielles et commerciales.

S'il y a un domaine exigeant de la prudence, c'est bien dans la fixation des règles de la fiscalité locale et particulièrement le calcul de la T.P., qui a une incidence importante sur les charges des entreprises et les recettes des collectivités locales. Il faut savoir que sur le plan national la T.P. représente 40 % de l'ensemble des recettes fiscales des Collectivités Territoriales. Il est bien évident qu'une éventuelle réforme ne doit pas aboutir à une réduction du rapport de cette taxe sans compromettre l'équilibre existant entre les quatre taxes locales que sont le Foncier Bâti, le Foncier non Bâti, la Taxe d'Habitation et la T.P. De toute façon la marge de calcul de la T.P. reste étroite. A mon avis, si on veut réduire la part des investissements entrant dans le calcul de la taxe, il doit être possible de faire intervenir la notion de valeur ajoutée. Cela permettrait de moins pénaliser les investissements lourds indispensables dans l'industrie, dont la pérennité est vitale pour le maintien et le développement de l'emploi.

Devant la cadence inquiétante des fermetures d'usines, il faut considérer que la sauvegarde de l'emploi revêt un caractère d'urgence nationale. Un pays moderne ne peut se passer d'une industrie puissante et compétitive. Pas plus qu'il ne peut se passer de ses forces vives, et tout particulièrement de sa jeunesse.

Pour assurer l'équilibre économique et social de notre pays, il faut avoir la volonté de se prémunir des excès de la mondialisation qui privilégient la toute puissance du marché, souvent au profit de la spéculation internationale et toujours au détriment du travail et de l'investissement durable dans l'économie de nos vieux pays démocratiques.

Il n'est pas concevable pour une nation comme la nôtre, qui depuis un siècle œuvre à l'amélioration de la condition humaine, de constater une augmentation de la précarité chez nos concitoyens.

En se référant à la période de l'entre deux guerres, la situation actuelle pourrait présenter certains points communs avec celle qui s'est produite il y a un peu plus de soixante-dix ans, quand le monde a sombré dans la grande crise économique des années trente. Les partisans du libre marché disaient alors : "Ne vous inquiétez pas, les marchés s'autorégulent. Laissons leur le temps et la prospérité reviendra". Peu leur importaient les vies qui seraient détruites en attendant ce prétendu redressement.

C'est à ce moment-là que l'économiste Keynes a rétorqué que "les marchés ne se corrigent pas toujours tout seuls. En tous cas, dans des délais pertinents". En Amérique, le chômage dévastait le pays et il a fallu que l'Etat intervienne. En novembre 1932, heureusement, le démocrate Franklin Roosevelt est élu président des Etats-Unis. Pour résoudre la crise économique la plus aiguë de l'histoire des Etats-Unis, il convoque le Congrès en session spéciale le 9 mars 1933. Ce Congrès lui accorde des pouvoirs d'urgence et vote les lois du New Deal qui permettent l'intervention de l'Etat dans la politique économique et sociale. Ainsi cette grande nation, symbole du libéralisme économique, accepta tout de même, sous la pression des événements, l'idée de l'intervention de l'Etat. C'est la preuve que les événements sont plus forts que les dogmes. C'est la raison pour laquelle il m'est apparu qu'une certaine déclaration affirmant "qu'il y avait en France trop d'Etat et trop d'Impôts" s'avérait imprudente dans les circonstances actuelles. Car comme on l'a vu pour l'affaire Alstom, l'Etat a été obligé d'intervenir, ainsi qu'il en avait le devoir, en apportant une contribution s'élevant à peu près à un tiers du capital social, afin d'éviter l'effondrement d'un des fleurons de l'industrie française.

Par expérience, j'ai constaté que chaque fois qu'il y avait des difficultés dans une profession, qu'elle soit industrielle ou agricole, les professionnels avaient toujours recours à l'intervention ou à l'arbitrage de l'Etat, qui doit rester en tout état de cause le garant de l'intérêt général. Mesdames, Messieurs, comme je viens de le dire, le transfert par l'Etat de compétences et de charges supplémentaires au Département va encore accroître l'importance du Conseil Général dans la vie des girondins. A l'évidence, ces responsabilités nouvelles vont nécessiter autour du Président, qui sera élu tout à l'heure, une assemblée connaissant bien les girondins, le territoire et l'ensemble de ses activités. Les élections étant maintenant terminées, nous sommes tous élus au même titre dans cette assemblée, et nous allons devoir travailler ensemble, demain comme hier, dans les nombreuses commissions qui concourent au bon fonctionnement du Conseil Général. Bien entendu, ce travail doit être relayé par une équipe de collaborateurs avisés et dévoués. A ce propos, je tiens à saluer le sérieux et l'attention du

Directeur Général des Services Départementaux, Monsieur Gérard Marty, ainsi que la valeur des membres du Cabinet du Président et la qualité des Directeurs Généraux Adjointes et leurs collaborateurs, attentifs aux besoins de leurs services et aux exigences des cantons.

Enfin, la Gironde, Terre d'équilibre, a la chance d'avoir pour la représenter un homme comme le sénateur Philippe Madrelle, qui a une parfaite connaissance du terrain et dont nous apprécions tous le dynamisme, le sens des responsabilités, l'esprit de générosité et d'humanisme qui lui permettent de comprendre la détresse des plus faibles. Il lui revient aussi le mérite d'avoir trouvé au cours de ses nombreux mandats des politiques, au sens noble du terme, originales et pratiques servant la justice et la solidarité entre les girondins et les territoires. Qu'il en soit chaleureusement remercié !

Incontestablement, les valeurs qui l'animent ont rencontré un large assentiment dans l'opinion publique, comme le prouvent les élections qui se succèdent. Homme de cœur et d'action, Philippe Madrelle suit les recommandations qu'enseignait le grand humaniste Jean Jaurès "Aller à l'idéal et comprendre le Réel".

Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre attention.

Nous allons maintenant passer à l'élection du Président du Conseil Général. En application de l'article 3121-1 du code général des collectivités territoriales, le Président sera élu au scrutin uninominal :

- à la majorité absolue du Conseil Général pour les deux premiers tours,
- à la majorité relative lors d'un troisième tour éventuel, et en cas d'égalité des voix l'élection est acquise au bénéfice de l'âge... Alors, j'ai bon espoir ! N'en déduisez pas que je vais poser ma candidature !

Rires dans l'hémicycle.

M. LE PRÉSIDENT, Pierre BARRAU :

Je vous rappelle, avant de commencer, que la majorité absolue de notre Conseil Général est de 32 voix, puisque pour le calcul de la majorité nous devons nous référer à l'effectif légal du Conseil Général (63 membres), quel que soit le nombre de présents, et que nous ne pouvons délibérer en matière d'élection que si les deux tiers des membres sont présents, soit 42 conseillers. Les 42 conseillers sont au moins présents, nous pouvons donc valablement délibérer. Aucun conseiller n'a donné délégation.

Je vous demande maintenant de bien vouloir déclarer les candidatures pour le premier tour de scrutin à l'élection du Président du Conseil Général qui seront enregistrées par le secrétaire.

Serge LAMAISON :

Monsieur le Président Doyen d'âge, au nom du Groupe des 42 membres élus socialistes républicains et apparentés, la composante première de cette assemblée et composante de la

majorité départementale du Conseil Général de la Gironde, je présente la candidature de Philippe Madrelle, conseiller général du canton de Carbon-Blanc, au poste de Président du Conseil Général de la Gironde.

Gérard CESAR :

Bravo pour votre discours que vous avez fait en tant que doyen d'âge, nous sommes aujourd'hui très heureux d'avoir entendu la voix du sage. Je voudrais ajouter après ce que vient de dire notre ami Serge Lamaison, que je présente la candidature de notre nouveau Président du groupe U.M.P., Nicolas Florian, conseiller Général du canton de Villenave-d'Ornon, qui en même temps est le benjamin de notre groupe.

Jean-Jacques PARIS :

Au nom du groupe communiste, et comme nous l'avions annoncé dans cette campagne, notre objectif était de contribuer à consolider la majorité départementale et à lui conserver son caractère pluraliste ; le rassemblement de l'ensemble des forces de gauche et de progrès ont traduit par le suffrage universel ce grand rassemblement amélioré. Apportant leur originalité, les conseillers généraux communistes soutiendront dès le premier tour Philippe Madrelle, conseiller général du canton de Carbon-Blanc qui a traduit pendant ces dernières années, avec nous, cette majorité départementale qui est sortie victorieuse du scrutin.

Francis MAGENTIES :

Le président du groupe que je représente ici, C.P.N.T. – Chasse Pêche Nature Tradition et Conseiller Général du Canton de Lesparre, je suis candidat à la présidence du Conseil Général. Ce n'est pas un poisson d'avril Monsieur le Président !

Rires dans l'hémicycle.

Pierre BARRAU :

Vous avez parfaitement raison, nous sommes en démocratie. Francis Magenties est candidat pour son groupe.

Sébastien HOURNAU :

Sont candidats à la Présidence du Conseil Général de la Gironde, par ordre alphabétique:

- **Monsieur Nicolas Florian,**
- **Monsieur Philippe Madrelle,**
- **Monsieur Francis Magenties.**

M. LE PRÉSIDENT, Pierre BARRAU :

Je vous propose, conformément à la tradition, que chaque groupe désigne un observateur pour veiller au dépouillement.

Nicolas FLORIAN :

Je vous propose Yves d'Amecourt, qui est le nouvel élu de Sauveterre de Guyenne.

Serge LAMAISON :

Je vous propose Isabelle Dexpert pour le groupe socialiste.

Francis MAGENTIES :

Je vous fais confiance ! Je n'ai pas besoin de venir.

Rires dans l'hémicycle.

M. LE PRÉSIDENT, Pierre BARRAU :

Vous pouvez être tranquille ; je suis un honnête homme !

Jean-Jacques PARIS :

Je vous propose Pierre Augey.

M. LE PRÉSIDENT, Pierre BARRAU :

Quelqu'un demande-t-il la parole ?

Je déclare ouvert le scrutin secret (article L 3121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales). Nous allons passer aux opérations de vote. Le Secrétaire procède à l'appel des conseillers généraux pour le vote.

Sébastien HOURNAU :

A l'appel de votre nom, vous vous avancerez vers la table centrale, où un huissier vous remettra des bulletins avec une enveloppe. Puis, vous vous rendrez dans l'isoloir et déposerez enfin votre enveloppe dans l'urne.

Déroulement du premier tour de scrutin.

M. LE PRÉSIDENT, Pierre BARRAU :

Je déclare le scrutin clos, et j'invite les observateurs désignés tout à l'heure, Isabelle Dexpert, Pierre Augey, Yves d'Amecourt, à me rejoindre avec le Secrétaire de Séance à la table de dépouillement.

Le Président, Pierre Barrau, lit les bulletins à haute voix.

Le Secrétaire, Sébastien Hournau, compte le nombre de voix obtenues par chaque candidat.

Le Président et le Secrétaire reviennent à la tribune.

Sébastien HOURNAU :

Je procède à la lecture des résultats :

- nombre de votants : 63,
- bulletin blanc : 1,
- les suffrages exprimés : 62,
- la majorité absolue est de 32 voix.

- Philippe Madrelle a obtenu 44 voix,
- Nicolas Florian a obtenu 17 voix,
- Francis Magenties a obtenu 1 voix.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT, Pierre BARRAU :

Je déclare Philippe MADRELLE élu Président du Conseil Général de la Gironde.

Applaudissements.

Philippe MADRELLE :

Mon Cher Doyen, Mes Chers Collègues, Mesdames et Messieurs,

Merci du fond du cœur chers camarades et chers amis de la gauche. Ce vote, la confiance et la fidélité qui le sous-tendent m'émeuvent toujours profondément.

Il est des moments intenses et solennels dans l'existence qui ne permettent pas forcément aux mots de dire ce que l'on éprouve. Je vous laisse deviner mon émotion et ma

joie d'être à nouveau réélu à la Présidence du Conseil Général de la Gironde. Au-delà de l'habitude, chaque élection constitue un fait nouveau qui échappe à toute banalisation. Nombre d'entre vous me connaissent bien pour savoir que le goût du combat politique est en moi plus vif que jamais et que, réélu Président du Conseil Général, j'ai hâte de mettre en œuvre la politique qui a emporté une large adhésion des électeurs de la Gironde.

Je n'irai pas ici ajouter ma voix au concert des commentateurs politiques, après ce que le journal Sud-Ouest qualifie de "raz-de-marée de la gauche" et de "revers cinglant" à l'égard d'un Gouvernement déconnecté de l'attente et souvent de la souffrance de trop nombreux compatriotes. Le verdict des urnes, dimanche dernier, a été sans appel. C'est un rejet de la politique de précarisation et d'accentuation des inégalités et des reculs sociaux.

Contrairement à ce que l'on entend dire, les Français ont bien compris la signification des réformes imposées par le Gouvernement : ils n'en veulent plus et attendent qu'on leur propose un projet politique à la hauteur de leurs espérances et des enjeux actuels. Ce n'est pas en changeant les hommes et en pratiquant le jeu des chaises musicales que le Président de la République a compris le message que les Français lui ont adressé dimanche dernier. Il faudra aussi que ce Gouvernement, sévèrement sanctionné par les urnes, y réfléchisse à deux fois avant de prendre la Décentralisation pour une simple formule habile destinée à transférer charges et responsabilités de l'État vers les collectivités locales.

En Gironde nous pouvons être fiers des résultats obtenus, puisque la majorité de Gauche du Conseil Général a gagné quatre sièges, ce qui prouve aussi que notre politique recueille l'adhésion du plus grand nombre. L'importante participation à ce dernier scrutin des cantonales montre tout l'intérêt de nos concitoyens pour notre politique de proximité. Je crois qu'ils partagent cette conviction que nous avons quelques longueurs d'avance en Gironde.

Vous me permettez à cet instant de mon propos, mes chers collègues, de quitter un instant notre hémicycle pour saluer avec amitié et grand plaisir le succès remporté par Alain Rousset et son équipe à la Région Aquitaine ; une belle victoire qui vient récompenser six années de travail remarquable en faveur des Aquitains. Je suis heureux que nous puissions poursuivre une efficace collaboration avec Alain Rousset et sa majorité puissamment renforcée.

Je tiens, à présent, et avant d'aller plus loin dans mes propos, à remercier mon ami, le Président de séance, Doyen de notre Assemblée, Pierre Barrau, pour sa remarquable intervention, très dense, très argumentée et très forte, ainsi que le benjamin de nos élus, Sébastien Hournau, qui l'a assisté et qui vient d'être brillamment réélu conseiller général de Pauillac, ce dont je le félicite très chaleureusement ! Je tiens également, mes chers collègues, à vous remercier tous pour la qualité de cette séance à laquelle vous avez conféré la solennité nécessaire. Je ne pourrais poursuivre sans avoir une pensée très forte pour mes parents qui sont restés à la maison, aujourd'hui, en raison de leur grand âge. Je leur dois tout, eux qui ont forgé les valeurs que j'essaie de défendre, jour après jour... Mes pensées vont aussi à mon épouse pour son soutien et son travail à mes côtés, ainsi qu'à mes enfants, ici présents, dont la tendre compréhension m'accompagne et donne du sens à mon existence tout entière. Je salue aussi dans l'assistance mon frère Bernard, Député-Maire de Blaye ; la fratrie est aussi une vraie valeur pour nous.

Je souhaite, à présent, associer à ces sentiments chaleureux qui sont les miens, en cette séance si particulière, tous nos collègues conseillers généraux qui ne siègent plus dans cet hémicycle, qu'ils aient décidé de mettre un terme à leur mandat ou qu'ils n'aient pas franchi avec succès l'épreuve des élections cantonales. Permettez-moi de saluer ainsi Pierre Auger, Pierre Bernard, Claude Broy, Yves Buffet, Michel Faure, Marc Lalanne, Francis Naboulet et Jean Péringuey qui ont décidé de ne pas se représenter, mais aussi Chantal Bourragué, Frédéric Cazentre, Guy Dupiol et Jacques Dumas qui n'ont pas été réélus mais qui méritent notre respect. Chacun a travaillé avec conviction pour son canton et pour le département.

A parcourir du regard chacune des rangées devant moi, je dirai que le Conseil Général a changé de physionomie, se modifiant très sensiblement. Le renouvellement cantonal que nous venons de vivre, touchant trente et un cantons, a ainsi permis à douze nouveaux élus de faire leur entrée dans cet hémicycle. En outre, notre Assemblée se féminise, certes, à petit pas, mais elle se féminise quand même puisque de nouvelles élues vont y siéger. Michèle Delaunay que je félicite et que j'ai plaisir à saluer ; j'ai apprécié, aimé et tant estimé son père Gabriel Delaunay qui était un grand préfet, et que j'ai connu lorsque je suis arrivé au Conseil Général car c'était lui qui était le pouvoir exécutif, j'ai une pensée pour lui. Isabelle Dexpert et Edith Moncoucut auxquelles je souhaite la bienvenue et qui, même si nous sommes encore bien éloignés de la parité, aux côtés de Christine Bost, Martine Faure, dont je salue la brillante réélection, et Anne-Marie Keiser, corrigeront quelque peu une très forte présence masculine au sein de notre institution.

Je salue aussi, en mon nom personnel, en votre nom à tous, les nouveaux Conseillers Généraux que j'ai plaisir à accueillir parmi nous : Yves de Ponton d'Amecourt, Philippe Carreyre, Hervé Le Taillandier de Gabory, Christian Gaubert, Jean-Luc Gleyze, Max Jean-Jean, Henri Laurent, Gilbert Mitterrand et Gilles Savary.

Je voudrais tout naturellement adresser mes félicitations à tous nos collègues réélus : Gérard César, Alain David, Bernard Dussaut, Bernard Fath, Martine Faure, que je citais tout à l'heure, Jacques Ferreau, Yves Foulon, Michel Hilaire, Sébastien Hournau, Yves Lecaudey, Pierre Lothaire, Alain Marois, Christian Mur, Jean-Jacques Paris, Alain Péronneau, Philippe Plisson, Jacques Respaud et Jean-Pierre Soubie.

Les élections cantonales sont donc maintenant derrière nous, et nombre d'entre vous me connaissent suffisamment pour savoir que je serai résolument et plus que jamais un Président de Conseil Général soucieux du développement durable et équilibré de chacun des soixante-trois cantons de notre Gironde, qu'ils soient ruraux ou urbains. Avec une volonté réaffirmée de péréquation et de solidarité à l'égard des secteurs les plus faibles du territoire girondin, encore une fois qu'ils soient urbains ou ruraux, j'entends appliquer avec une absolue fidélité le programme que nous avons proposé aux électeurs et qui a emporté une large adhésion des citoyens. En ce sens, et pas plus qu'hier, je ne serai pas le Président du Conseil Général des effets d'annonces gratuits, des coups d'éclat stériles ou des projets flamboyants qui dissimulent des objectifs factices. Au contraire, avec vigueur, avec force, mais aussi avec humilité, je souhaite poursuivre un certain nombre de priorités, dans l'axe de nos engagements.

Je ne vais pas, aujourd'hui, passer en revue l'ensemble des politiques du Conseil Général qui s'inscrivent dans la continuité de nos missions. En ce début de mandature, je

souhaite toutefois vous faire part de quelques orientations nouvelles, que je crois utile de donner à l'action du Département pour la période à venir.

En tout premier lieu, il me semble que la jeunesse doit faire l'objet d'un souci prioritaire et spécifique dans nos différentes politiques. Comme on le dit, elle est notre avenir. Elle est aussi la plus grande force de la Gironde, qui est un département qui compte une population de jeunes importante (23 % de la population a moins de 20 ans !). Certes, le Département est déjà très actif dans les différents domaines qui touchent directement la vie quotidienne de nos enfants et de nos jeunes. Je suis pourtant convaincu que notre action gagnera encore en efficacité si elle est portée par une politique ambitieuse et clairement affichée. Il s'agit, en effet, de tout faire pour que, dès le premier âge, les jeunes Girondins disposent des meilleures chances de connaître un développement équilibré, qui leur donne les atouts nécessaires pour s'insérer dans la vie sociale et professionnelle. Aujourd'hui, de nombreux enfants sont dans des situations qui ne leur donnent pas cette chance. Un récent rapport du C.E.R.C. (Conseil de l'Emploi, des Revenus et de la Cohésion Sociale) sur la pauvreté vient de révéler qu'en France un million d'enfants de moins de dix-huit ans vivent dans des familles dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté ! Un état de fait qui condamne souvent ces enfants à l'échec scolaire et les conduit à une vie adulte chaotique. Je souhaite que le Département puisse accentuer nos politiques en direction de ce public. Pour que la clarté et la cohérence de nos engagements soient assurées, je souhaite qu'une Vice-Présidence regroupe l'ensemble des compétences qui intéressent la jeunesse : l'éducation, l'aide aux jeunes en difficulté, l'apprentissage de la citoyenneté, l'accompagnement vers l'insertion professionnelle, les activités sportives et de loisirs, la prévention spécialisée. Pour inscrire cette politique dans les projets territoriaux, nous identifierons les "actions jeunesse" dans les Contrats de Développement Durable. Il y a lieu, en effet, de développer, dans le département, un réel service public local, couvrant la petite enfance et les premières années de la scolarité. Il me semble nécessaire aussi de relancer un dispositif d'accompagnement à l'autonomie pour les jeunes qui connaissent une insertion difficile. Nous devons enfin réactualiser les critères d'attribution des bourses départementales de l'enseignement.

Autre axe fort de l'action départementale : la politique de développement durable des territoires girondins. Elle est désormais le moteur de notre action en faveur du développement local. L'organisation de notre territoire en communautés de communes et en pays, que nous avons lancée en 1999, est en voie d'achèvement. Tout le territoire sera bientôt couvert. On compte à ce jour quarante communautés de communes, une communauté d'agglomération, qui regroupent au total plus de 90 % de la population girondine... Le contrat de développement durable, mode de partenariat du Conseil Général avec les communes de la C.U.B., les communautés de communes, d'agglomérations et les pays, est à présent mis en place. Il complète notre dispositif des contrats d'aménagement de bourgs en faveur des communes rurales. Ce mode de partenariat, basé sur le contrat, reposant sur des objectifs de développement partagés, s'inscrit dans la durée et me paraît devoir être étendu à d'autres domaines comme celui de la vie associative. Il faut y réfléchir. Il s'agira aussi, à travers ce mode de partenariat, de généraliser l'approche du développement durable. Nos concitoyens sont sensibles à cette préoccupation et nous devons en tenir compte. Le lancement d'un Agenda 21 paraît être une façon de donner un nouvel élan et plus d'ampleur à notre ambition en la matière. Le postulat est simple : toute démarche de développement vient s'appuyer sur des acquis et vise à les valoriser pour en faire des atouts. Dans cet esprit, compte tenu de la compétence dévolue à la Région, nous devons centrer notre soutien en matière économique sur les petites et très petites entreprises, sur la création d'activités, le grand problème étant

naturellement celui de l'emploi. Il faudra aussi contribuer à structurer et requalifier les zones d'activité économique dans les territoires ruraux.

Nous continuerons à préserver les espaces naturels sensibles dont nous avons la responsabilité tout en les ouvrant toujours plus au public. Nous adopterons un nouveau plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés. Tout naturellement, nous veillerons à générer des économies de la ressource en eau de notre sous-sol, en poursuivant l'action décisive, amorcée toutes ces dernières années, avec la Communauté Urbaine de Bordeaux dans le cadre du S.A.G.E. "Nappes profondes".

Dans un autre registre, tout aussi essentiel, nous proposerons aux organisateurs de transport que sont la Région et la C.U.B. de réaliser l'intermodalité avec nous, en mettant en place un titre unique de transport utilisable par tous, dans tout le département. Et si l'État ne se montre pas assez déterminé pour réaliser le grand contournement autoroutier de Bordeaux, dont le grand débat vient de confirmer l'utilité, je pense que, devant l'impatience des usagers, l'enfer dans lequel ils se trouvent chaque jour sur la rocade, sur le Pont d'Aquitaine, il nous faudra prendre le taureau par les cornes et - pourquoi pas ? - le réaliser nous-mêmes ! Je suis convaincu que nous n'aurons pas de mal à trouver un concessionnaire, car les péages équilibreraient aisément le coût d'un tel projet.

L'autre axe fort de nos politiques, vous le savez, est la solidarité. Elle occupe nombre de nos agents et représente plus de la moitié de notre budget de fonctionnement. Pourtant, la politique sociale n'est pas une fin en soi. A travers cette politique, le Conseil Général est présent dans la vie de milliers de nos concitoyens. Elle doit, bien sûr, permettre de corriger et de remédier à des situations intolérables de souffrance ou d'injustice sociale, d'aider les gens qui y sont confrontés à s'en sortir, mais elle doit aussi proposer des actions pour prévenir l'apparition de telles situations. L'action sociale doit aller de pair avec le développement social ! De même, les autres politiques culturelles, associatives ou sportives du Département doivent concourir à un mieux être social de nos concitoyens. Notre politique de Solidarité doit donc être une politique globale, qui non seulement prend en charge un certain nombre de situations de détresse ou de fragilité, mais qui propose surtout des réponses collectives pour les combattre ou les éviter. Dans cette mission, qui est aussi un combat de tous les jours, le Conseil Général a un rôle de chef de file et devient un acteur de tout premier plan au fur et à mesure que tombent de nouvelles lois lui transférant de nouvelles compétences ; hier l'A.P.A., aujourd'hui le R.M.I., demain peut-être les personnes handicapées... Aujourd'hui le Conseil Général est le seul filet social dans cette société de précarisation. Pour autant, nous n'agissons efficacement dans ce domaine que si, et seulement si, nous l'abordons avec une détermination partagée avec d'autres acteurs, de manière concertée, sur la durée, en collaboration étroite et complémentaire entre le niveau départemental et celui des communes, des communautés de communes ou d'agglomérations, et naturellement l'Etat. Nous sommes placés devant la nécessité d'agir ensemble dans tous les secteurs, et de voir le problème globalement en ne nous limitant pas au seul champ social. Si nous voulons que les personnes qui entrent dans le dispositif R.M.I. y restent le moins longtemps possible, il faut développer et diversifier l'offre d'insertion. Pour cela, il faut que nos partenaires publics et privés se mobilisent avec nous ! Je propose, à cet effet, de créer un Conseil Départemental de l'Insertion et des Conseils Territoriaux réunissant toutes les forces vives dans chaque territoire. Je vous proposerai aussi, mes chers collègues, que pour une utilisation plus efficace, nous gérons les fonds précarité et logement, au plus près du terrain, dans le cadre de commissions, elles aussi territoriales, associant les communes et leurs communautés.

Toujours au chapitre social, le Schéma départemental de gérontologie, que nous venons d'adopter, et la programmation triennale des investissements vont nous permettre de créer de nombreuses places d'accueil supplémentaires pour les personnes âgées et handicapées en Gironde, à condition que l'Etat apporte les crédits pour les personnels de santé. A cet égard, nous attendons toujours les crédits de l'Etat pour les maisons de retraite de Saint-Seurin sur l'Isle et Saint-Médard en Jalles, c'est-à-dire les postes d'infirmières. Nous sommes prêts, mais nous attendons depuis environ six mois les crédits de l'Etat qui doivent, paraît-il, venir. J'ai interrogé plusieurs fois Monsieur Fillon, Monsieur le Préfet, Monsieur Raffarin, et j'attends toujours, et pourtant j'entends beaucoup de paroles sur les personnes âgées. Entre dire et faire, autrement dit, il y a la place pour la sincérité, chers amis.

Pour les personnes handicapées, c'est une priorité très importante pour nous et pour moi, il faut avoir beaucoup d'humilité, des choses ont été faites mais il en reste beaucoup à faire. Pas moins de six établissements quand même vont ouvrir dans les trois ans alors que deux viennent d'être mis en service. Là, nous n'agissons pas comme le Gouvernement ou comme le Président de la République qui parlent de cause nationale, produisent beaucoup d'annonces, mais bien peu d'actions !

Enfin, chacun le sait, le logement va vers une crise profonde et grave qui, d'ores et déjà, commence à empoisonner la vie quotidienne de nombre de familles et qui risque de freiner le développement économique. Il faut réagir ! Nous devons tout faire pour que davantage de logements se créent en agissant notamment sur le prix du foncier. Pour être efficaces, il sera nécessaire d'unir nos efforts à ceux des autres collectivités comme la Région et les communes, mais aussi de mobiliser les bailleurs sociaux ainsi que tous les autres constructeurs.

Enfin, Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, le Conseil Général, ce sont aussi des services et une administration importante. Je voudrais saluer Monsieur le Directeur Général des Services et tout le personnel à travers lui. Du fait de la loi de responsabilité locale ces services vont connaître une nouvelle croissance importante de leurs effectifs et de leurs compétences : 3000 agents aujourd'hui, 5000 peut-être demain... Des agents qui seront de plus en plus présents sur nos territoires et, du coup, auprès des Girondins. Pour mettre en œuvre nos politiques, nous devons offrir à tous les capacités optimisées d'une administration efficace et attentive. Je veux garantir à tous, partenaires et usagers, une qualité d'écoute et de service la meilleure et la plus efficace possible.

Voilà un travail lourd et passionnant qui nous attend... Et quelle que soit la place que l'on occupe sur les bancs de cette assemblée, je suis sûr que nous aurons à cœur de mener cette belle mission qui nous a été confiée par nos concitoyens, et que nous ferons tout pour répondre à leurs attentes, à leurs espoirs. Et pour éclairer notre route, je pense que nous devrions garder en mémoire, tout au moins nous, femmes et hommes de gauche, ce constat ô combien visionnaire de François Mitterrand : Partout, disait-il, lorsque je vois l'injustice et l'intolérance qui avancent, c'est la République qui recule. Tenons nous le pour dit !

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT :

Merci mes chers collègues. Maintenant nous allons poursuivre notre séance. Conformément à la Loi, il faut procéder à la constitution de notre Commission Permanente. Je vais vous relire le texte concernant la composition et les élections des Vice-Présidents et autres membres de la Commission Permanente.

Aux termes du 1er alinéa de l'article 1 3122-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, nous avons à fixer le nombre de membres de la Commission Permanente. Aux termes de l'article 1 3122-4, la Commission Permanente est composée du Président, de 4 à 15 Vice-Présidents et éventuellement un ou plusieurs autres membres. Je vous propose que notre Commission Permanente soit composée, en plus du Président du Conseil Général, de 41 membres, dont 14 Vice-Présidents, 2 Questeurs, 25 autres membres. Je vous précise que, suivant la méthode de la proportionnelle à la plus forte moyenne prévue par les textes, ces 41 membres seraient repartis de la manière suivante :

- 30 sièges pour la majorité et 11 sièges pour l'opposition.

Nicolas FLORIAN :

Comme vous le disiez tout à l'heure au niveau de la suspension de séance, je pense que quelques minutes suffiront à partir du moment où l'on a pu se mettre d'accord sur la répartition.

Si vous le permettez, quelques mots au nom du groupe U.M.P. que j'ai l'honneur de présider depuis maintenant quelques minutes, et j'en profite pour rendre hommage à l'action menée par Gérard César depuis quelques années et à la façon dont se sont passées les choses. Je voudrais vous féliciter de votre réélection, Monsieur le Président, nous associer à vos félicitations pour les nouveaux arrivants de cette assemblée, et avoir une pensée pour ceux qui ne sont plus sur les bancs de cette assemblée, et je pense notamment à Chantal Bourragué, Frédéric Cazentre, Jacques Dumas, ainsi que Michel Faure et Francis Naboulet, tous deux ayant choisi de ne pas se représenter.

Quelques mots sur l'état d'esprit qui nous anime pour les trois ans qui viennent, et au-delà du verdict des urnes, je ne rentrerai pas dans ce débat, nos convictions demeurent et nous agissons de manière constructive au sein de cette assemblée. Nous sommes tous animés d'une responsabilité vers l'intérêt général de tous les girondins. Vous avez dressé quelques pistes qui ont l'air d'aller dans le bon sens. Comment ne pas se féliciter de prioriser sur la jeunesse, l'environnement ou même sur le logement !

M. LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie. Etes-vous d'accord sur la proposition faite : 41 membres de la Commission Permanente : 30 sièges pour la majorité et 11 sièges pour l'opposition ? Je vous propose de voter à main levée.

DECISION : LA COMPOSITION DE LA COMMISSION PERMANENTE EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

M. LE PRÉSIDENT :

Conformément à la loi, nous allons faire une suspension de séance d'une heure.

La séance est suspendue à 16 h 15.

La séance est reprise à 17 h 15.

M. LE PRÉSIDENT :

Les groupes politiques de notre assemblée sont-ils arrivés à un accord pour l'établissement d'une liste unique ? Dans la mesure où il y a un accord, nous n'avons pas besoin de voter ; c'est l'application de la loi. Donc la commission permanente est ainsi composée :

- Monsieur Philippe MADRELLE, Président,

- Monsieur Bernard DUSSAUT, Premier Vice-Président chargé de l'Aménagement du Territoire
- Monsieur Jean TOUZEAU, Vice-Président, chargé de l'économie et de l'emploi,
- Monsieur Philippe PLISSON, Vice-Président chargé du Développement Durable,
- Madame Martine FAURE, Vice-Présidente chargée de la Culture et de l'environnement,
- Monsieur Bernard GARANDEAU, Vice-Président chargé de la Solidarité,
- Monsieur Alain MAROIS, Vice-Président chargé de la jeunesse, de l'éducation et de la citoyenneté,
- Monsieur Gilles SAVARY, Vice-Président chargé du développement social et du logement,
- Monsieur Jean-Jacques PARIS, Vice-Président chargé des Infrastructures,
- Monsieur Michel FROUIN, Vice-Président chargé des transports,
- Monsieur Alain RENARD, Vice-Président chargé des Ressources Humaines et de l'hébergement des services,
- Monsieur Gilbert MITTERRAND, Vice-Président chargé de la coopération avec les régions et l'Etat et des affaires européennes,
- Madame Anne-Marie KEISER, Vice-Présidente chargée de la communication et du système d'information,
- Monsieur Jacques RESPAUD Vice-Président chargé du patrimoine départemental,
- Monsieur Yves LECAUDEY, Vice-Président chargé des Finances et des moyens,

- Messieurs Guy TRUPIN et Jacques MAUGEIN, Questeurs ;

- autres membres de la Commission Permanente : Messieurs Pierre AUGÉY, Jean-Jacques BENOIT, Madame Christine BOST, Jean-Pierre CHALARD, Michel DARGUENCE, Jean DARREMONT, Alain DAVID, Stéphan DELAUX, Philippe DORTHE, Michel DUCHÊNE, Bernard FATH, Nicolas FLORIAN, Yves FOULON, Jean-Marc GAÛZÈRE, Sébastien HOURNAU, Daniel JAULT, Serge LAMAISON,

Alain LEVEAU, Vincent LIMINIANA, Guy MARTY, Alain PERONNAU, René SERRANO, Jean Pierre SOUBIE, Dominique VINCENT, Pierre YERLES.

Je confie à Madame Michèle DELAUNAY une délégation à la santé et à la qualité de la vie. Elle s'occupera particulièrement des questions concernant le dépistage, la prévention, l'éducation à la santé et le respect des qualités environnementales pouvant avoir des effets directs sur la santé des gens.

Compte tenu de ses compétences, je demande également à Monsieur Guy TRUPIN de continuer à travailler au Plan Départemental des Déchets et à animer le Conseil Départemental des Déchets que nous avons mis en place en 2003.

Ensuite nous avons à nous prononcer sur l'élection des représentants du Conseil Général à la Commission d'Appel d'Offres et à la Commission de Délégation de Service Public

- Conformément aux dispositions des articles 34-II, 34-V et 35, de la loi du 6 février 1992, la Commission d'Appel d'Offres est composée, outre du Président du Conseil Général ou de son représentant, de 5 Conseillers Généraux titulaires et de 5 Conseillers Généraux suppléants, élus par le Conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

- De même, et aux termes de l'article L. 1411.5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission de Délégation de Service Public comprend, avec le Président du Conseil général ou son représentant, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Je propose que ces désignations se fassent par un consensus, en indiquant qu'en fonction de la composition du Conseil Général, il y a 4 postes de titulaires et 4 postes de suppléants pour la majorité et 1 poste de titulaire et 1 poste de suppléant pour la minorité pour les deux commissions précitées. Les groupes politiques se sont mis d'accord.

*** Concernant la Commission d'appel d'offres**, je donne la délégation du Président du Conseil Général, qui est Président de Droit, à Alain Leveau ;

- en qualité de titulaires, je vous propose : Jacques Fergeau, Pierre Barrau, Hervé de Gabory, Michel Hilaire, et Michel Darguence ;

- en qualité de suppléants, je vous propose : Yves Lecaudey, Max Jean-Jean, Christian Mur, Pierre Augéy et Pierre Yerlès.

DECISION : LA COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

M. LE PRÉSIDENT :

* **Concernant la Commission de délégation de service public**, je donne la délégation du Président du Conseil Général, qui est Président de Droit, à Alain Leveau ;

- en qualité de titulaires, je vous propose : Jacques Fergeau, Pierre Barrau, Hervé de Gabory, Michel Hilaire, et Michel Darguence ;

- en qualité de suppléants, je vous propose : Yves Lecaudey, Max Jean-Jean, Christian Mur, Pierre Augey et Pierre Yerlès.

DECISION : LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

M. LE PRÉSIDENT :

Nous passons maintenant à l'élection des représentants à la **Commission Départementale de Coopération Intercommunale**.

L'article 5211-42 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la mise en place de Commission Départementale de Coopération Intercommunale et que la représentation du Conseil Général doit être précisée lors de chaque renouvellement triennal. Le mode de désignation prévu est une élection de nos représentants au scrutin de liste à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. Pour la Gironde, le nombre d'élus a été fixé à 7. J'ajoute que conformément à l'article R 160-6 du Code des Communes, chaque liste devra comporter un nombre de candidats double du nombre de sièges à pourvoir, afin de permettre à Monsieur le Préfet de compléter le cas échéant les vacances pouvant surgir lors de cette mandature.

Je propose que ces désignations se fassent par consensus en indiquant qu'en fonction de la composition du Conseil Général, il y a 5 postes de titulaires pour la majorité et 2 postes de titulaires pour la minorité dans la liste principale, et 5 postes de titulaires pour la majorité et 2 postes de titulaires pour la minorité dans la liste complémentaire de cette commission.

Je vous propose :

- Liste Principale : Messieurs Serge Lamaison, Guy Trupin, Alain Renard, Michel Frouin, Michel Hilaire, Jean-Pierre Chalard, Pierre Yerlès ;

- Liste Complémentaire : Messieurs Guy Marty, Jean-Pierre Soubie, Madame Isabelle Dexpert, Messieurs Henri Laurent, Pierre Augey, Jean Darremont, Guy Riffaud.

DECISION : LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

M. LE PRÉSIDENT :

Nous passons maintenant à l'élection des représentants du Conseil Général au sein du conseil d'administration de l'**Etablissement Public S.D.I.S. –Service Départemental d'Incendie et de Secours.**

Conformément :

- à l'article L.1424.24 2ème du Code Général des Collectivités Territoriales, "les représentants du département sont élus par le Conseil Général en son sein à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne" ;
- à l'article L.1424.24 3ème du Code Général des Collectivités Territoriales "les représentants du Conseil Général sont élus dans les quatre mois suivant le renouvellement par moitié ou le renouvellement intégral du Conseil Général.

Pour le Conseil Général, il s'agit d'élire 14 titulaires et 14 suppléants. Je propose que ces désignations se fassent par consensus, en indiquant qu'en fonction de la composition du Conseil Général, il y a 10 postes de titulaires et 10 postes de suppléants pour la majorité, et 4 postes de titulaires et 4 postes de suppléants pour la minorité. Il y a accord des groupes, je vous propose la composition suivante :

- Titulaires : Messieurs Alain David, Alain Renard, Jean-Luc Gleyze, Henri Laurent, Serge Lamaison, Yves Lecaudey, Philippe Carreyre, Jacques Maugein, Pierre Augey, Jean-Jacques Paris, et Michel Darguence, Dominique Vincent, Alain Péronneau, Pierre Yerlès ;

- Suppléants : Messieurs Pierre Barrau, Alain Leveau, Max Jean-Jean, Madame Anne-Marie Keiser, Monsieur Vincent Liminiana, Madame Isabelle Dexpert, Christian Gaubert, Jean-Pierre Soubie, Jean Touzeau, Guy Trupin, et Yves d'Amecourt, Philippe Dubourg, Michel Duchêne, Yves Foulon.

DECISION : LA COMPOSITION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC S.D.I.S. –SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS - EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

M. LE PRÉSIDENT :

C'est le dernier point à l'ordre du jour.

Le Conseil Général de la Gironde a fait l'objet, comme toutes les collectivités, d'une vérification des comptes (de 1996 à 2000), et de l'examen de sa gestion (de 1996 à 2003) par la Chambre Régionale des Comptes. Ce contrôle s'inscrit dans une périodicité régulière d'environ cinq ans pour toutes les grandes Collectivités Territoriales, telle la notre.

Conformément à l'article L.241.11 du Code des Juridictions Financières "*le rapport d'observations est communiqué par l'exécutif de la Collectivité Territoriale ou de l'Etablissement Public à son assemblée délibérante, dès sa plus proche réunion. Il fait l'objet d'une inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée délibérante ; il est joint à la convocation adressée à chacun des membres de l'Assemblée et donne lieu à un débat.*

Le rapport d'observation ne peut être publié ni communiqué à ses destinataires ou à des tiers à compter du premier jour du troisième mois précédant le mois au cours duquel il doit être procédé à des élections pour la Collectivité concernée et jusqu'au lendemain du tour du scrutin où l'élection est acquise".

Le rapport d'observation définitif m'a été remis par le Président de la Chambre Régionale des comptes le 24 novembre 2003. Je n'ai pu, compte tenu du délai qui m'était imparti, en raison du renouvellement de la moitié de l'assemblée délibérante du département les 21 et 28 mars 2004, vous le communiquer avant aujourd'hui. Je vous en remets donc un exemplaire à chacun et vous informe que cette question sera inscrite à l'ordre du jour de notre prochaine réunion du 9 avril 2004, qui se tiendra afin de formaliser les commissions, arrêter les délégations à la commission permanente et adopter les taux de fiscalité locale, et de procéder à la désignation des représentants du Conseil Général au sein d'organismes extérieurs.

Je vous invite dans les salons du Conseil Général à lever un verre.

La prochaine assemblée plénière aura lieu le 9 avril 2004 à 10 h 30.

La séance est levée à 17 h 30.

Le Secrétaire de Séance,

Sébastien HOURNAU

Le Président du Conseil Général,

**Philippe MADRELLE
Sénateur de la Gironde**